

Plaimont Producteurs en forme pour « Horizon 2020 »

L'assemblée générale enregistre les succès



Plaimont Producteurs en forme pour « Horizon 2020 »

« Horizon 2020 », le plan de développement annoncé à l'assemblée générale (AG) de 2015 est plus que jamais d'actualité lors de l'AG du 10 mars 2017.

Rappel « Horizon 2020 »

Le plan « Horizon 2020 » fixe sept axes stratégiques :

- stabiliser la gouvernance en veillant à l'équilibre entre vigneron, entreprise et collaborateurs,
- construire le projet d'entreprise en impliquant chacun ,
- renforcer les positions actuelles et développer de nouveaux marchés,
- faire rêver les clients (valoriser les spécificités par la communication, etc.),
- concilier objectifs commerciaux de l'Union Plaimont Producteurs et objectifs de production des Caves (améliorer les résultats financiers des Caves, maîtriser le foncier viticole, etc.),
- optimiser processus et ressources, renforcer la culture « chiffre » avec le contrôleur de gestion et rénover l'informatique,
- développer les ressources humaines (entretiens individuels, collège des associés non-coopérateurs).

Les maîtres-mots restent donc, en 2017 : « la qualité de l'Union, l'engagement de ses équipes et l'implication permanente des vignerons ».

Des chiffres

L'Union enregistre un chiffre d'affaires 2016 de 58 millions d'euros. Dans ce montant, la grande distribution entre pour 40 %, les cafés hôtels restaurants plus les stands pour 19 % et l'export pour 41 %.

Les événements phares de 2016

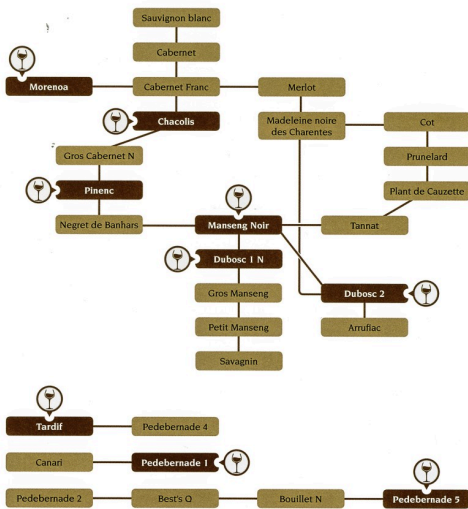
Jöel Boueilh, président de Plaimont producteurs, met en évidence trois événements majeurs de l'exercice 2016 qui illustrent le succès de l'Union Plaimont :

- les journées ampélographiques (1) des 12 et 13 septembre qui ont réuni des spécialistes mondiaux (2) dans les vieilles vignes de l'Union ; aux côtés des équipes techniques de Plaimont et des Caves, à qui ils ont pu parler de l'état d'avancement de leurs travaux sur ces vieux cépages qui ancrent Plaimont dans l'histoire de son territoire viticole du Sud-Ouest,
- en septembre 2016, les Caves ont validé la prolongation de leur bail initial de 25 à 35 ans, avec effet en 2002, ce qui engage Plaimont et les Caves jusqu'en 2037 dans un acte de confiance mutuelle ; d'une part, les Caves s'engagent à approvisionner Plaimont en vin, d'autre part, Plaimont s'engage à rechercher des débouchés pour tous les vins produits par les Caves,
- enfin, La Revue du vin de France a décerné à Plaimont le titre de « Meilleure Cave Coopérative de France » ; Joël Le Boueilh y voit « la reconnaissance du travail accompli depuis bientôt 40 ans » par les vignerons et tout le personnel, car Plaimont prend ainsi la suite de structures de très haut de gamme comme La Chablissienne.

Priorité à la différenciation

Le président réaffirme avec force le projet de l'Union Plaimont : se différencier grâce à ses cépages autochtones et à ses appellations classées « Sud-Ouest ». Des encouragements venus de toute part, de France et de l'étranger vont dans ce sens. Il conclut : c'est ainsi « que nous maintiendrons une viticulture active et des vignerons fiers de leur vin sur le territoire ».

(1) L'ampélographie est l'étude des cépages ; ici, il s'agit de cépages connus et oubliés. (2) Jean-Michel Boursiquot (SupAgro Montpellier), Thierry Lacombe (INRA), Olivier Yobregat et Laurent Audeguin (Institut français de la vigne et du vin).



Joël Boueilh et Olivier Bourdet-Pees, directeur général de Plaimont producteurs



Lors de l'AG : Jérôme Legendre (directeur organisation et management), Olivier Bourdet-Pees, Joël Boueilh et Marie-Christine Dupuy (directrice administrative et financière) - Photo Plaimont Producteurs

Famille de cépages du territoire d'après un document présenté par Thierry Lacombe